

CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE

Je soussigné YVES MICHAUD
Auteur de la conférence (titre) INVENTION et CREATION, L'INEVITABLE PROGRAMME
Donnée le 07/03/2013 à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris
Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture à faire les exploitations suivantes de ma conférence

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement

☒ OUI ☐ NON

Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

Autorisation de consultation sur place

☒ OUI ☐ NON

À l'Ecole Spéciale d'Architecture dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises.

Autorisation de prêt à domicile

☒ OUI ☐ NON

Dans le cadre dit « du cercle de famille »

Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle

Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

Dans l'École
Site Intranet
Site Internet

Transcription écrite de la conférence et résumé

☒ OUI ☐ NON

À fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tout recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

« Lu et Approuvé » Lu et approuvé

À Paris, le,

Le Conférencier

Xavier SOULE,

CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE

ÉCOLE
SPECIALE
D'ARCHITECTURE

Je soussigné James Pinard

Auteur de la conférence (titre).....

Donnée le 14.11 à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris

Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture à faire les exploitations suivantes de ma conférence

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement

☒ OUI ☐ NON

Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

Autorisation de consultation sur place

☒ OUI ☐ NON

À l'Ecole Spéciale d'Architecture dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises.

Autorisation de prêt à domicile

☒ OUI ☐ NON

Dans le cadre dit « du cercle de famille »

Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle

Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

☒ Dans l'École
☒ Site Intranet
☒ Site Internet
☒ OUI ☐ NON

Transcription écrite de la conférence et résumé

À fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tout recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

« Lu et Approuvé ».....

"Lu + approuvé"

Le Conférencier

[Signature]

À Paris, le,

14.11.2013

FRANÇOIS BOUVARD,

Directeur de l'Ecole Spéciale d'Architecture

P.D.

[Signature]

CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE

ÉCOLE
SPÉCIALE
D'ARCHITECTURE

Je soussignéThierry Davila.....

Auteur de la conférence (titre).....Le flâneur est indestructible.....

Donnée le24/10/2013..... à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris

Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture à faire les exploitations suivantes de ma conférence

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement

OUI

NON

Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

Autorisation de consultation sur place

OUI

NON

À l'Ecole Spéciale d'Architecture dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises.

Autorisation de prêt à domicile

OUI

NON

Dans le cadre dit « du cercle de famille »

Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle

Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

Dans l'École
Site Intranet
Site Internet

Transcription écrite de la conférence et résumé

OUI

NON

À fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations

non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tout recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

« Lu et Approuvé ».....

À Paris, le, 01/11/13

ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

Etablissement privé d'enseignement technique supérieur reconnu d'utilité publique en 1870 et par l'Etat
(décret du 9 janvier 1934)

CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFÉRENCE

Je soussigné(e), Jean-Christophe BRILLY

auteur de la conférence donnée le 15/10/2013 à l'École Spéciale d'Architecture

déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture à faire les exploitations suivantes de ma conférence :

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

1-Captation de la conférence par voie d'enregistrement notamment sonore ou vidéo OUI / ~~NON~~

2-Reproduction de l'enregistrement de la conférence sur support DVD et selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises
OUI / NON

3-Au sein de l'Ecole spéciale d'architecture et des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises
autorisation de la consultation sur place OUI / ~~NON~~
Au sein de l'Ecole spéciale d'architecture
autorisation du prêt à domicile dans le cadre dit du cercle de famille ~~OUI~~ / NON

4-Diffusion auprès du public au sein de l'École Spéciale d'Architecture de façon totale ou partielle par :
DVD ~~OUI~~ / NON
Et sur site télématique de l'ESA
intranet OUI / ~~NON~~
internet ~~OUI~~ / NON

Ces exploitations seront non commerciales, c'est-à-dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

5-Transcription écrite de la conférence et résumé afin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.
..... OUI / ~~NON~~

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tous recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

À Paris, le 15/10/2013

Le Conférencier
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Le Directeur de l'Ecole Spéciale d'Architecture

Lu et approuvé

Jean-Christophe Brilly

CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE



Je soussignéFrancesco Careri.....

Auteur de la conférence (titre).....Walkscape.....

Donnée le03/10/2013..... à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris

Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture à faire les exploitations suivantes de ma conférence

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement OUI

Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

Autorisation de consultation sur place OUI

À l'Ecole Spéciale d'Architecture dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises.

Autorisation de prêt à domicile OUI

Dans le cadre dit « du cercle de famille »

Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle

Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

Dans l'École
Site Intranet
Site Internet

Transcription écrite de la conférence et résumé OUI

À fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tout recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

« Lu et Approuvé »

À Paris, le, 4 octobre 2013

FRANCESCO CARERI
Le Conférencier

FRANÇOIS BOUVARD,
Directeur de l'École Spéciale d'Architecture

24 SEP. 2013



CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE

Je soussigné PATRICK DUCHAIN

Auteur de la conférence (titre)..... A la frontière du réalisable

Donnée le 12/09/13 à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris

Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture à faire les exploitations suivantes de ma conférence

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement

☒ OUI ☐ NON

Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

Autorisation de consultation sur place

☒ OUI ☐ NON

À l'Ecole Spéciale d'Architecture dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises.

Autorisation de prêt à domicile

☒ OUI ☐ NON

Dans le cadre dit « du cercle de famille »

Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle

Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

Dans l'École
Site Intranet
Site Internet

Transcription écrite de la conférence et résumé

☒ OUI ☐ NON

À fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

DUREE DE LA CESSION

CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE

Je soussigné CAM Emilie / FERRAND Rémi

Auteur de la conférence (titre) USanatomy, nouvelles de la ville qui vient

Donnée le 5/09/2013 à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris

Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture à faire les exploitations suivantes de ma conférence

ÉCOLE
SPÉCIALE
D'ARCHITECTURE

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement

☒ OUI ☐ NON

Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

Autorisation de consultation sur place

☒ OUI ☐ NON

À l'Ecole Spéciale d'Architecture dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises.

Autorisation de prêt à domicile

☒ OUI ☐ NON

Dans le cadre dit « du cercle de famille »

Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle

Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

☒ Dans l'École

☒ Site Intranet

☒ Site Internet

Transcription écrite de la conférence et résumé

☒ OUI ☐ NON

À fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tout recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

« Lu et Approuvé » lu et approuvé

À Paris, le 10/09/2013

Les Conférenciers

Emilie CAM & Rémi FERRAND

FRANÇOIS BOUVARD,

Directeur de l'École Spéciale d'Architecture

émilie cam

architecte

54 rue de la Bidassoa

75020 PARIS

06.83.33.17.52

camemilie@yahoo.fr

agence rew



CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE

Je soussigné Marie EVO

Auteur de la conférence (titre) Pour le réseau territoire Aménager l'IdF à partir de ses bassins de vie.
Donnée le 22 mai 2013 à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris

Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture
à faire les exploitations suivantes de ma conférence

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement
Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage
dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des
Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

☒ OUI ☐ NON

Autorisation de consultation sur place
à l'Ecole Spéciale d'Architecture
dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

☒ OUI ☐ NON

Autorisation de prêt à domicile
dans le cadre dit « du cercle de famille »

☒ OUI ☐ NON

Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle
Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées
dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas
vocation à générer des bénéfices.

☒ dans l'Ecole
☒ Site Intranet
☒ Site Internet

Transcription écrite de la conférence et résumé
à fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations
non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

☒ OUI ☐ NON

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tout recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

« Lu et Approuvé » lu et approuvé

À Paris, le 22 mai 2013

Le Conférencier [Signature]

Marie-Hélène Fabre, Directrice des études





CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFÉRENCE

Je soussigné, M. BARANI
auteur de la conférence donnée le 23/5/13 à l'École Spéciale d'Architecture
déclare autoriser l'École Spéciale d'Architecture à faire les exploitations suivantes de ma conférence :

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

1-Captation de la conférence par voie d'enregistrement notamment sonore ou vidéo OUI / ~~NON~~

2-Reproduction de l'enregistrement de la conférence sur support DVD et selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises
..... OUI / ~~NON~~

3-Au sein de l'Ecole spéciale d'architecture et des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

autorisation de la consultation sur place OUI / ~~NON~~

Au sein de l'Ecole spéciale d'architecture

autorisation du prêt à domicile dans le cadre dit du cercle de famille..... OUI / ~~NON~~

4-Diffusion auprès du public au sein de l'École Spéciale d'Architecture de façon totale ou partielle par :

DVD..... OUI / ~~NON~~

Et sur site télématique de l'ESA

intranet..... OUI / ~~NON~~

internet OUI / ~~NON~~

Ces exploitations seront non commerciales, c'est-à-dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

5-Transcription écrite de la conférence et résumé afin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

après vérification de ma part OUI / NON

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tous recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

À Paris, le 23/5/13

Le Conférencier
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

M. Barani

Xavier Soule, Administrateur general
Ecole Spéciale d'Architecture

P.O.



Agreement to the transferring of lecture copyrights

The undersigned Yashar Hanstad

Author of the lecture given on the 2. may 13 at the Ecole Spéciale d'Architecture à Paris,

declares that he authorizes the Ecole Spéciale d'Architecture to use his lecture for the following purposes :

Recording or filming YES ~~NO~~

Copying and among other burning on
DVDs for preservation within
the library collections YES ~~NO~~

Displaying through
DVD YES ~~NO~~
Intranet YES ~~NO~~
Internet YES ~~NO~~

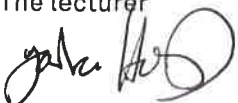
Offering the recordings
for home-lending¹ YES ~~NO~~
for consultation YES ~~NO~~

These purposes aim at non commercial, that is, pedagogic, cultural or scientific benefitless uses.

This authorization is non exclusive and given freely for the legal duration of the artistic creation rights.

The lecturer guards the Ecole Spéciale d'Architecture, owners of his lecture from any action by the authors of the works displayed within the scope of his lecture.

Written in duplicate for each of the parties in Paris on 2. may 13

The lecturer


Xavier Soule, General Administrator
Ecole Spéciale d'Architecture



¹ Private family performances



CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFÉRENCE

Je soussigné, Vincent RENARD
auteur de la conférence donnée le 18 Avril à l'École Spéciale d'Architecture
déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture à faire les exploitations suivantes de ma conférence :

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

1-Captation de la conférence par voie d'enregistrement notamment sonore ou vidéo OUI / NON

2-Reproduction de l'enregistrement de la conférence sur support DVD et selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises
..... OUI / NON

3-Au sein de l'Ecole spéciale d'architecture et des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

autorisation de la consultation sur place OUI / NON

Au sein de l'Ecole spéciale d'architecture

autorisation du prêt à domicile dans le cadre dit du cercle de famille..... OUI / NON

4-Diffusion auprès du public au sein de l'École Spéciale d'Architecture de façon totale ou partielle par :

DVD OUI / NON

Et sur site télématique de l'ESA

intranet..... OUI / NON

internet OUI / NON

Ces exploitations seront non commerciales, c'est-à-dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

5-Transcription écrite de la conférence et résumé afin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

..... OUI / NON

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tous recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

À Paris, le 18.4.2015

Le Conférencier
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Le Directeur de l'Ecole Spéciale d'Architecture



CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE

Je soussigné SEVORDI Jean-Denis

Auteur de la conférence (titre) Art Espace Public

Donnée le 11/04/2013 à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris

Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture
à faire les exploitations suivantes de ma conférence

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement

Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

☒ OUI ☐ NON

Autorisation de consultation sur place

à l'Ecole Spéciale d'Architecture
dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

☒ OUI ☐ NON

Autorisation de prêt à domicile

dans le cadre dit « du cercle de famille »

☒ OUI ☐ NON

Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle

Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

dans l'Ecole
Site Intranet
Site Internet

Transcription écrite de la conférence et résumé

à fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

☒ OUI ☐ NON

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tout recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

« Lu et Approuvé » lu et approuvé À Paris, le 11/04/2013
Le Conférencier Ulo Administrateur Général, de l'Ecole Spéciale d'Architecture [Signature]



CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE

Je soussigné Raphaël Ménard

Auteur de la conférence (titre).....

Donnée le 8 avril 2013 à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris

Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture
à faire les exploitations suivantes de ma conférence

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement

Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

☒ OUI

☐ NON

Autorisation de consultation sur place

à l'Ecole Spéciale d'Architecture
dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

☒ OUI

☐ NON

Autorisation de prêt à domicile

dans le cadre dit « du cercle de famille »

☒ OUI

☐ NON

Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle

Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

☒ dans l'Ecole
Site Intranet
Site Internet

Transcription écrite de la conférence et résumé

à fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

☒ OUI

☐ NON

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tout recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

« Lu et Approuvé »..... Le B. approuvé

À Paris, le, 8 avril 2013

Le Conférencier

Marie-Hélène Fabre, Directrice des études

CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE



Je soussigné **LUC DELEU**

Auteur de la conférence (titre)..... **ORGANISM**

Donnée le **14.3.13** à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris

Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture à faire les exploitations suivantes de ma conférence

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement

☒ OUI ☐ NON

Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

Autorisation de consultation sur place

☒ OUI ☐ NON

À l'Ecole Spéciale d'Architecture dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises.

Autorisation de prêt à domicile

☒ OUI ☐ NON

Dans le cadre dit « du cercle de famille »

Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle

Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

Dans l'École
Site Intranet
Site Internet

Transcription écrite de la conférence et résumé

☒ OUI ☐ NON

À fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tout recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

« Lu et Approuvé » **14.3.13**

À Paris, le,

Le Conférencier

Xavier SOULE,

Administrateur de l'Ecole Spéciale d'Architecture



CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE

Je soussigné Alex Roux

Auteur de la conférence (titre) FIUS THOUSAND after C.U

Donnée le 4/12/2013 à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris

Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture
à faire les exploitations suivantes de ma conférence

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement

Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

☒ OUI ☐ NON

Autorisation de consultation sur place

à l'Ecole Spéciale d'Architecture
dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

☒ OUI ☐ NON

Autorisation de prêt à domicile

dans le cadre dit « du cercle de famille »

☒ OUI ☐ NON

Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle

Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

dans l'Ecole
☒ Site Intranet
☒ Site Internet

Transcription écrite de la conférence et résumé

à fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

☒ OUI ☐ NON

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tout recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

« Lu et Approuvé » [Signature]

À Paris, le, 4-9-2013

Le Conférencier

Marie-Hélène Fabre, Directrice des études

CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE

ÉCOLE
SPECIALE
D'ARCHITECTURE

Je soussigné GEORGES TEYSSOT

Auteur de la conférence (titre) la ligne NOMADE

Donnée le 11/03/2013 à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris

Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture à faire les exploitations suivantes de ma conférence

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement

☒ OUI ☐ NON

Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

Autorisation de consultation sur place

☒ OUI ☐ NON

À l'Ecole Spéciale d'Architecture dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises.

Autorisation de prêt à domicile

☒ OUI ☐ NON

Dans le cadre dit « du cercle de famille »

Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle

Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

Dans l'École ☒
Site Intranet ☒
Site Internet ☒

Transcription écrite de la conférence et résumé

☒ OUI ☐ NON

À fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tout recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

« Lu et Approuvé » [Signature]

À Paris, le 11/03/2013

Le Conférencier

Xavier SOULE,

Administrateur de l'Ecole Spéciale d'Architecture